



Dossier de presse

Enerlandes

**Inauguration de la centrale La Croque
Signature de l'augmentation de capital**

Mardi 27 mai 2025

RION-DES-LANDES

Depuis sa création en 2008 par le Département des Landes, la Société d'Economie Mixte Locale Enerlandes assure l'exploitation de 93 centrales photovoltaïques installées sur des bâtiments et des parkings publics de communes landaises.

En accompagnement de porteurs de projets ou pour son propre compte, elle a aussi vocation à développer et construire des centrales photovoltaïques sur les toitures, ombrières, équipements sportifs, etc.

Pour assumer les ambitions fortes de la SEML tant en volume qu'en matière de diversification de ses activités, ses actionnaires ont validé l'augmentation de son capital d'1 million d'euros.

L'inauguration de la centrale La Croque à Rion-des-Landes, première centrale au sol développée, construite et gérée par Enerlandes, sur un site de 53 580 m² de délaissé de voirie, appartenant au Département, est une première illustration concrète de ces ambitions.

Ce projet s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie départementale de transition énergétique des Landes 2021-2030 qui porte l'objectif d'atteindre l'autonomie énergétique en 2033 comprenant une couverture des besoins énergétiques par les ENR à hauteur de 84 %.

La centrale La Croque : un projet de longue date du Département des Landes

La centrale de Rion-des-Landes prend place sur un terrain appartenant au Département qui a longtemps servi de base arrière pour la préparation d'enrobés. Au fil du temps, le stockage de matériaux a perdu de son intérêt notamment à la suite d'évolutions techniques de construction / entretien des routes.

A partir de 2002, le site a servi de stockage pour les subdivisions du Département (notamment pour le bois après la tempête Klaus).

En 2017, le Département affiche sa volonté de valoriser les parcelles artificialisées. Le site La Croque, classé en friche, répond parfaitement à cet objectif. Le Département souhaite alors y produire de l'électricité renouvelable, tout en dépolluant le site et en renaturant certaines parties.

Lancées en 2018, les études environnementales se déroulent jusqu'en 2020.

Après l'obtention du permis en décembre 2021, le Département, souhaitant flécher la production vers ses sites de consommation, transfère le projet à la SEML Enerlandes par le biais d'un bail emphytéotique administratif le 17 mai 2023.

La société ACTEAM EnR a été mandatée pour la réalisation du projet « clé en main » intégrant la conception, l'ingénierie, l'approvisionnement en matériaux et la construction.

Plusieurs entreprises ont participé à la construction : ROY TP (VRD), AC PORTAIL (clôtures), ADIWATT, ENEDIS et COPLAND pour la partie raccordement.

- Puissance d'injection : 1 720 kVA
- Puissance de la centrale : 2 238 kWc
- Puissance du transformateur : 2 000 kVA
- Production annuelle : 2 517 MWh soit l'équivalent de la consommation annuelle de 458 foyers, ou encore 61% de la consommation du patrimoine du Département, hors collèges.
- Agrégateur de l'énergie produite : CNR-Enercoop

Lauréate d'un appel d'offre de la Commission de régulation de l'énergie en 2023, la centrale La Croque bénéficie d'un contrat d'achat d'une durée de 20 ans avec l'Etat pour la valorisation de l'énergie produite.

Le choix de l'agréagateur CNR-ENERCOOP permettra à Enerlandes de bénéficier d'une prime annuelle de 5 000 euros pour rémunérer ses engagements environnementaux et financiers pris sous forme d'actions en faveur de la transition énergétique et citoyenne (appel à projets auprès des associations locales, sensibilisation des scolaires, lutte contre la précarité énergétique, promotion des mobilités douces, etc.).

MÉMO :

Wc : watt crête, unité qui définit la puissance maximale d'un panneau photovoltaïque

kWc : kilowatt-crête, unité de mesure utilisé pour évoquer la puissance d'une installation solaire

kVA : kilovoltampère, unité de mesure de la puissance électrique apparente, soit la valeur maximale que peut supporter un équipement électrique

MWh : Mégawatt heure, unité de mesure pour quantifier l'énergie produite

Les caractéristiques techniques de la centrale

- Superficie du site : 53 580 m²
- Emprise au sol du projet (clôtures) : 20 574 m²
- Surface couverte par les panneaux : 8 170 m²
- Nombre et type de modules : 3 640 DMEGC Bifacial : un panneau solaire de haute efficacité bénéficiant d'un rendement supérieur à un module classique. Les panneaux ont la capacité de convertir les lumières incidentes sur leur face arrière en électricité en plus de ce qui est généré par la face avant. Ces modules inclinés de 12° sont orientés au Sud.
- Puissance de chaque module : 615 Wc
- Nombre et type d'onduleurs : 8 onduleurs Huawei 215 kVA

La dimension environnementale du projet

Outre un projet réalisé sur un terrain en friche, permettant de recycler du foncier, et sans nouvelle artificialisation foncière, les enjeux environnementaux ont été pris en compte tout au long de la réalisation : respect du calendrier écologique, mise en place d'une barrière à amphibiens, dépollution du site et renaturation d'une petite mare à l'arrière du site. Des abris pour l'herpétofaune ont été créés dans le site en raison de l'observation de la présence du lézard des murailles et de la couleuvre verte et jaune lors des études environnementales.

La centrale de Rion-des-Landes vient illustrer le développement des activités d'Enerlandes et les ambitions portées par sa stratégie à l'horizon 2030.

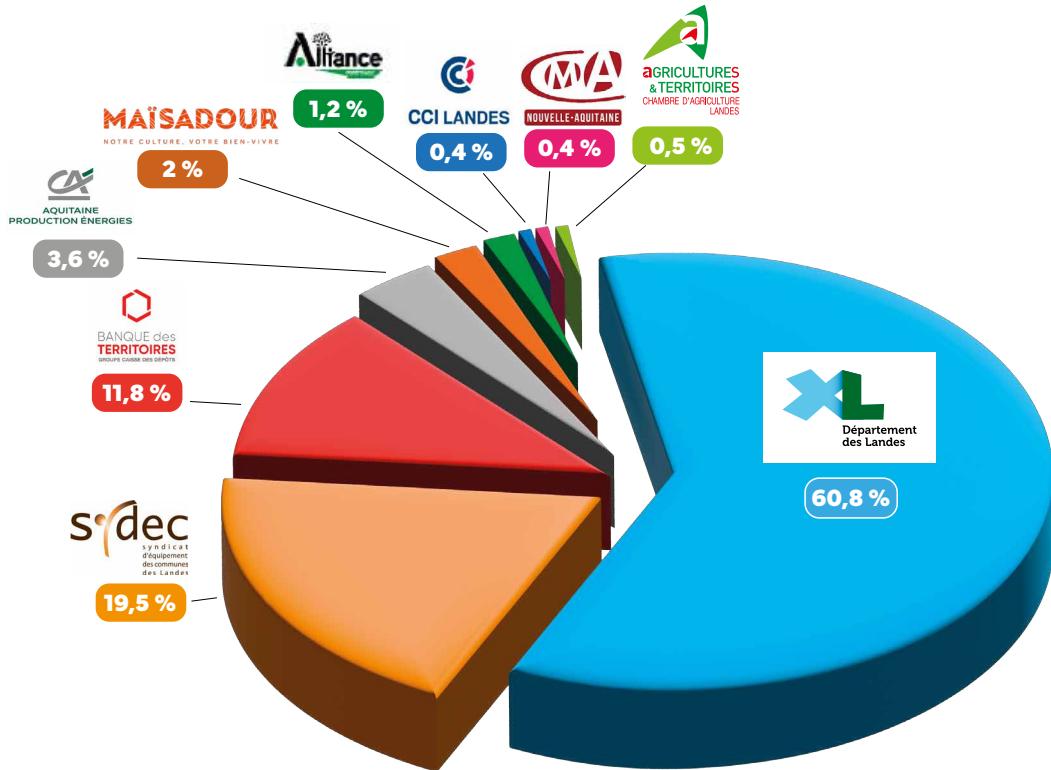
Augmentation de capital de la SEML Enerlandes et stratégie 2030

Afin d'être à la hauteur de la nouvelle feuille de route de la SEML, ses 9 actionnaires signent à Rion-des-Landes une augmentation de capital d'1 million d'euros, passant de 2 184 000 € à 3 184 000 €.

L'actionnariat de la SEML Enerlandes est constitué du Conseil départemental des Landes, du Sydec, de la Banque des territoires, du Groupe coopératif Maïsadour, du Crédit Agricole, d'Alliance Forêts Bois, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre d'Agriculture des Landes et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Landes.

Son président est M. Dominique Coutière, vice-président du Département.

Suite à la recapitalisation, le capital de la SEML sera réparti comme suit :



Capital Enerlandes : 3 183 488 € // répartition public/privé = 80,2% / 19,8 %

Cette augmentation de capital va faciliter la mise en œuvre **de la feuille de route de la SEML d'ici à 2030**.

Une feuille de route en 5 axes :

AXE 1 : Renforcer et pérenniser l'accompagnement des collectivités landaises

AXE 2 : Massifier les puissances installées

AXE 3 : Structurer différemment et valoriser le développement, la construction et l'exploitation des projets

AXE 4 : Mettre en place des boucles locales vertueuses : énergétiques et économiques

AXE 5 : Renforcer les partenariats avec les autres SEM/SPL/EPIC du département et plus globalement avec les acteurs locaux.

La stratégie 2030 d'Enerlandes prévoit notamment **l'intensification du développement des centrales photovoltaïques en toiture et en ombrières, le développement de centrales au sol et une stratégie de prise de participation dans des projets extérieurs**.

Objectifs sur le photovoltaïque toiture :

- + 2 MWc/an soit 10 000 m² de toitures
- + 2 300 MWh/an de production à valoriser en boucle locale
- + 2 400 K€ investis chaque année sur le territoire.

Objectifs sur le photovoltaïque ombrière :

- + 8 MWc/an soit 40 000 m² d'ombrières
- + 9 200 MWh/an de production à valoriser en boucle locale
- + 10 000 K€ investis chaque année sur le territoire.

Objectifs sur les centrales au sol :

- Identification de foncier public urbanisé ou dégradé
- 1 à 2 projets mis en service par an soit + 5 MWc/an
- + 5 ha de panneaux
- + 5,2 GWh/an de production d'électricité locale et renouvelable en ACC ou PPA
- + 6 000 K€ investis chaque année sur le territoire
- Sécurisation des tarifs d'électricité pour les acteurs locaux.

Objectifs sur les prises de participation :

- Participation minoritaire sur de gros projets photovoltaïques au sol (200k€/projet/an)
- Entrée au capital d'une station bioGNV.

La Stratégie départementale de transition énergétique des Landes 2021-2030

Le Conseil départemental des Landes, l'Etat et l'ADEME se sont engagés en 2021 dans une stratégie départementale de transition énergétique coconstruite avec tous les acteurs du territoire (collectivités, chambres consulaires, CAPEB, FFB, industries...) en cohérence avec l'ensemble des démarches déjà engagées. La nouvelle stratégie d'Enerlandes entre dans le cadre de cette volonté politique forte.

Avec l'objectif d'atteindre une autonomie énergétique en 2033, cette stratégie fixe un cap pour réduire les consommations énergétiques (actions de sobriété et d'efficacité énergétique) et développer de manière raisonnée les énergies renouvelables.

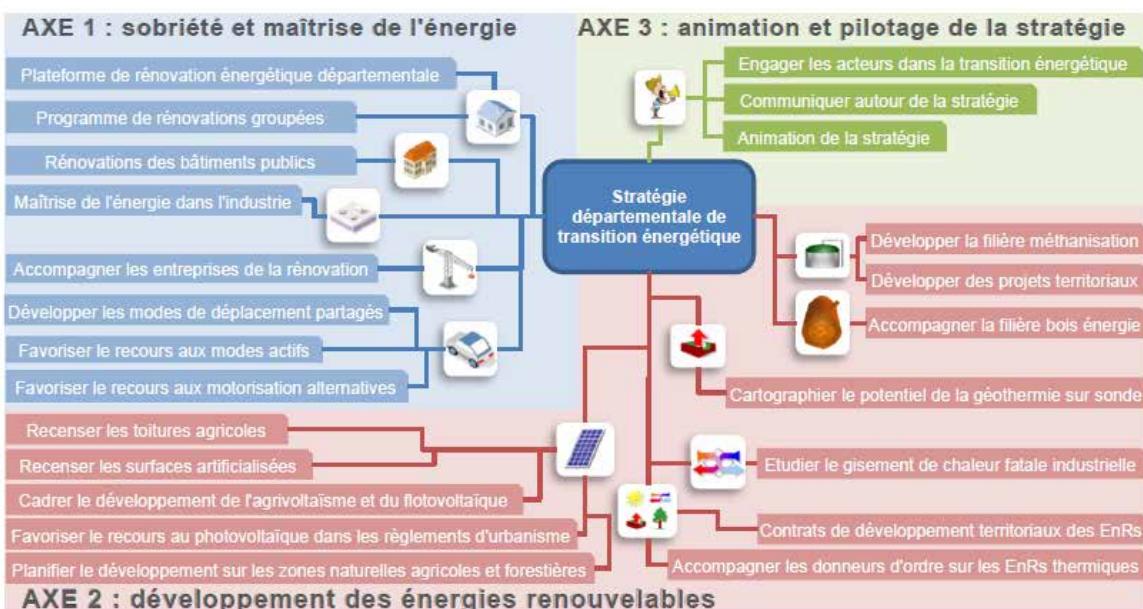
Il s'agit de réduire la consommation énergétique de 25 % à horizon 2030 et de couvrir les besoins énergétiques par les énergies renouvelables à hauteur de 84 % en 2030.

La stratégie départementale de transition énergétique s'est construite autour d'un plan d'action en 3 axes déclinés en 25 fiches actions :

AXE 1 : Sobriété et maîtrise de l'énergie

AXE 2 : Développement des énergies renouvelables

AXE 3 : Animation et pilotage de la stratégie



Concernant plus précisément la production d'électricité renouvelable, celle-ci a fortement augmenté ces dernières années avec le développement du photovoltaïque et notamment des centrales au sol. Cette énergie est ainsi devenue la première devant la valorisation de la biomasse en électricité (cogénération).

Le département des Landes est en très bonne position au regard des objectifs 2030. Les énergies renouvelables couvrent 43 % de la consommation d'énergie du département tous vecteurs confondus (gaz, pétrole, électricité, biomasse) et 40 % de l'électricité consommée dans les Landes est issue des énergies renouvelables (chiffres 2023). Le département est désormais le premier au plan national pour la production photovoltaïque.

Contact presse :
Département des Landes
Solène Méric,
Tél. : 05 58 05 40 01
Mobile : 07 64 45 69 06
Mél : solene.meric@landes.fr